CERTIFICAT DE COMPÉTENCES "TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS" CFPPA LE RHEU

De 14 à 20 H au centre de formation en fonction de la spécialité choisie
Date : Calendrier disponible sur le site www.campus-monod.fr

Aucun pré-requis nécessaire

Tous les convoyeurs transportant par la route des animaux vertébrés vivants, détenus dans le cadre d'une activité économique, sur une distance de + de 65 Kms, doivent être titulaire du CCCC (animaux de rente) ou d'une attestation de formation (animaux de compagnie)

ANIMAUX DE RENTE

- Bovins
- Porcs
- Ovins / Caprins
- Equins

Objectifs

Connaître les principales dispositions règlementaires concernant le bien être et le transport d'animaux vivants

Connaître les principes du comportement des animaux

Être capable d'assurer l'embarquement , le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien être en toute sécurité

Réglementation

Le transport d'animaux vivants est réglementé .

Règlement CE1/2005 et Ordonnance n°2015-616 du 4 juin 2015. Si transport sur + de 65 kms :

- Pour les animaux de rente : les professionnels doivent être en possession d'un Certificat de Compétences des Conducteurs et Convoyeurs d'animaux vivants (4C) (ex CCTROV/CAPTAV).

NOS POINTS FORTS

Préférence

- Nos formateurs ont une connaissance approfondie du terrain et une grande expérience pratique.
- Des apprentissages techniques en conditions réelles
- Un accompagnement personnalisé à la certification
- "Préférence" : Un réseau National pour garantir une une réponse de proximité de qualité

Pour connaître tous les chiffres relatifs à la formation

Scannez moi

*CHIFFRES SUR SITE CAMPUS MONOD (TAUX DE RÉUSSITE, DE SATISFACTION ET D'INSERTION)

WWW.CAMPUS-MONOD.FR

Durée et Tarifs de la formation

ANIMAUX
DE RENTE

1 espèce de rente (14 h)	490 €
2 espèces de rente (17 h)	595 €
3 espèces de rente (20h)	700 €

Modalité pédagogique

La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel

Programme de formation

Analyse de la pratique professionnelle

Missions des services vétérinaires et de la DGAL

Règles à adopter pour réussir un bon transport des animaux

Analyse du comportement des animaux

Prévention des risques d'accidents

Travaux pratiques d'embarquement et de débarquement d'animaux (pour les animaux de rente)

Moyens pour améliorer les conditions de travail des convoyeurs

Adaptation du temps de conduite au type de transport effectué

Site internet (Dates, lieux...)

Lieu

Intra ou inter Entreprise

Evaluation

Obtention du certificat de compétence (CCCC) par le biais d'un QCM informatique.

Admission

Contact par mail ou téléphone
Fiche d'inscription
Accessible aux personnes en situation de handicap
Pas de frais pédagogiques
Conseil sur le financement de la formation (CPF, VIVEA, OCAPIAT, autofinancement). Code RNCP : RS5549

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

vivea

OCAPIAT

CPSA de Combourg
Chargée de recrutement
Avenue des Palmiers
35270 Combourg
02 99 73 05 27
cfppa.combourg@educagri.fr

CFPPA Le Rheu
Karine Bazin
Rue des Chardonnerets
BP 55124 - 35650 Le Rheu
02 99 60 87 77
karine.bazin@educagri.fr

Lycée Théodore Monod
55 avenue de la Bouvardière
BP 55124
35651 LE RHEU cedex
02 99 29 73 45
legta.le-rheu@educagri.fr

DOC 29-E1 MAJ : 09/02/2024